

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 20 novembre 2023

Date d'affichage : 6 décembre 2023

Présents : Mmes Gaëlle TURBANT – Anouck MINGOZZI – Marie-Hélène JOLY – MM. Éric CAPRON – Arnaud MARQUIS – Yann BLANCHOT – Jean-Jacques BOSSE – Guillaume FATRAS – Michel de METZ – Fabrice GARDIN (19h40), Bernard VINCENT

Absent excusé :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Délibération : avenant n°2 plateforme multiservices
- Délibération : zone d'accélération des énergies renouvelables ZAEnR
- Délibération sur désignation d'un référent déontologique pour les élus
- Délibération engagement budgétaire des premières dépenses pour travaux (début d'année 2024)
- Point travaux

- Questions diverses

■ I / Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par tous les présents.

■ II / Avenant n°2 plateforme multiservices

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour l'approbation de l'avenant n°2 de la convention plate-forme multi-services par Amiens métropole.

Monsieur le Maire informe les conseillers que cet avenant a pour objet d'actualiser les coûts horaires des agents mis à disposition et d'acter la mise à disposition des communes membres le catalogue de fourniture de plantes du service Espaces Verts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 concernant la convention Plateforme multi-services et autorise Monsieur le Maire à le signer et l'exécuter.

■ III / Zone d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur présente un courrier de l'Etat aux membres du conseil sur la loi APER concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables. Une réflexion est lancée sur les modalités de la concertation et sur l'identification des zones :

- Friches susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques
- Ombrières de parking
- Bâtiment avec couche potentiel solaire sur toiture
- Potentiel éolien
- Méthanisation,
- Géothermie, Hydroélectricité, etc ...

Après débat, le conseil à l'unanimité des présents se positionne sur des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux et sur les toitures individuelles. La délibération sera transmise en ce sens à la Préfecture. A noter que même si la commune fait valoir cette proposition, l'Etat se réserve le droit de mettre en place tout autre système concourant à des zones d'accélération des énergies renouvelables.

■ **IV/ Désignation d'un référent déontologique pour les élus**

Monsieur le Maire a participé à une réunion de présentation lundi 27 novembre 2023 organisée par l'AMF avec les 2 référents déontologiques retenus.

Ceux-ci se sont présentés à l'assemblée. Au cours de cette réunion, il est demandé au conseil municipal de chaque collectivité de délibérer sur le choix retenu.

Madame HAMDANE a retenu l'attention du conseil. Voté à l'unanimité des présents.

■ **V/ Délibération sur l'engagement budgétaire sur 2024**

Monsieur le Maire fait part au conseil des travaux qui pourraient intervenir en début d'année et qui devront être payés avant le vote du budget. La trésorerie autorise l'engagement et la liquidation de ces dépenses à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement réalisées sur l'année écoulée.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à engager et liquider les premières dépenses sur 2024 avant le vote du budget.

D'autre part, la trésorerie d'Amiens demande de prendre une délibération autorisant Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre en chapitre. En effet il est nécessaire de faire un virement de crédits de 1.68 euros du chapitre 011 vers le chapitre 042

Voté à l'unanimité des présents

Points travaux : Un rendez-vous sur site est organisé le 3 octobre 2023 avec le Département et les services d'Amiens métropole pour évoquer les travaux évoqués ci-dessous.

- Dôme place de la mairie : Le projet initial a été refusé par le Département. Ce dernier a demandé qu'une nouvelle étude soit faite compte tenu de leurs préconisations. Monsieur le Maire est intervenu auprès des services de la métropole (1^{er} vice-président en charge de la voirie), ce projet étant métropolitain. En attente d'une réponse.
- Chicanes rue Principale : Le projet est accepté. Monsieur le Maire demande qu'il soit enfin réalisé sans attendre une nouvelle fois la faisabilité des deux autres chantiers.
- Aménagement rue de Bacouël/rue Derrière les Haies : Le projet initial a été refusé par le Département. Une nouvelle étude a été demandée aux services de la métropole en fonction des nouvelles préconisations du Département.

A noter que ces projets ont été présentés au Département dernier trimestre 2022.

■ **V / Questions diverses**

- Devis sacristie : le devis s'élève à 2 760 euros pour le remplacement du plancher. Le conseil à l'unanimité approuve le devis présenté.

- Terres de Jeux 2024 : Monsieur le Maire présente le projet de la commune pour cette manifestation : mise en scène sur la mare d'un kayak/pagaie. Amiens métropole fournira des plantes (une centaine). La mise en œuvre sera opérée par la commune.
- Les vœux du maire se dérouleront le 7 janvier 2024.
- Des devis vont être demandés pour du gravillonnages des rues communales. Monsieur le Maire a rendez-vous le 7 décembre pour avis concernant l'état de la chaussée (diagnostic) et la solution appropriée à la remise en état.
- Madame Joly présente aux membres du conseil un dispositif de « piège pour frelons asiatiques ». Elle procédera à une autre recherche de dispositif moins onéreux. A l'issue, une réflexion sera menée pour la mise à disposition de ces pièges : soit participation de la commune, soit prêt, soit achat et mise à disposition par la commune d'un nombre à déterminer
- Monsieur Michel de Metz soulève une question de Monsieur Sahnoun concernant la mise en place d'une double porte à la salle des fêtes côté rue Main. Il est précisé qu'une rencontre a eu lieu avec un artisan. Un devis a été fourni par ce dernier et validé par la commune. En attente à ce jour d'une intervention, malgré relance.

Quant à la demande d'une étude d'impact des nuisances sonores (EINS), la salle très peu louée tout au long de l'année n'accueille pas à titre habituel des activités de diffusion de sons amplifiés et ne nécessite pas la réalisation d'une telle étude.

A noter que la salle est équipée d'un dispositif de limiteur de pression acoustique (en état de marche).

Séance levée à 21h00